

part, suite à l'acceptation de la requête de fusion par la Ministre déléguée aux Finances.

La raison sociale de la nouvelle corporation issue de la fusion est: La Société mutuelle d'assurance générale du Haut St-Laurent et son siège social est situé dans le district judiciaire de Beauharnois.

Québec, le 17 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

70970

Sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne — Loi sur les

La Compagnie de fiducie Confédération Confederation Trust Company

Avis de changement d'agent principal

Avis est donné que « La Compagnie de fiducie Confédération-Confederation Trust Company », une compagnie constituée le 17 mai 1985 en vertu du chapitre 63 des Lois de la province de la Nouvelle-Écosse et ayant son siège social à Halifax, Nouvelle-Écosse a désigné madame Hélène Latreille dont le bureau est situé au 619, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, QC, comme agent principal au Québec en remplacement de monsieur Kenneth Arthur William Gordon.

Québec, le 18 janvier 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

70978

Liquidation des compagnies — Loi sur la

PLACEMENTS JEAN-CLAUDE MERCIER INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée des actionnaires de « PLACEMENTS JEAN-CLAUDE MERCIER INC. » tenue à Princeville le 22 novembre 1990, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que monsieur Marco Baril, 450, boulevard Bois-Francis Nord, Victoriaville, G6P 1H3, a été nommé liquidateur.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1644-4432

70997

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Municipalité de Grantham

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis qu'il a approuvé en date du 21 janvier 1991, confor-

mément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la municipalité sans désignation de Grantham-Ouest en celui de municipalité de Grantham.

Québec, le 21 janvier 1991

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

2265

Municipalité de Lejeune

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis qu'il a approuvé en date du 21 janvier 1991, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la municipalité de Saint-Godard-de-Lejeune en celui de municipalité de Lejeune.

Québec, le 21 janvier 1991

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

2265

Municipalité de Sacré-Coeur-de-Crabtree

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis qu'il a approuvé en date du 21 janvier 1991, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la municipalité de la paroisse de Sacré-Coeur-de-Jésus en celui de municipalité de Sacré-Coeur-de-Crabtree.

Québec, le 21 janvier 1991

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

2265

Municipalité de Saint-Émile

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis qu'il a approuvé en date du 21 janvier 1991, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la municipalité du village de Saint-Émile en celui de municipalité de Saint-Émile.

Québec, le 21 janvier 1991

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

2265

Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis qu'il a procédé en date du 17 janvier 1991 et sur recommandation de la Commission de toponymie, conformément à l'article 26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), à la rectification de l'orthographe du nom de la municipalité de Saint-Juste-de-Bretenières en celui de municipalité de Saint-Just-de-Bretenières.

Québec, le 21 janvier 1991

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

2264